Commune de Saint-Nazaire
30200 - Gard

NOTICE

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX DANS LE CIMETIERE

FICHE D'INFORMATION

Principe :

Tous les travaux sur une sépulture doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès des Services Techniques.

Exécution des travaux par un entrepreneur :

Le demandeur s'adresse directement à l'entrepreneur qui fera les démarches auprès des services techniques pour la délivrance de l'autorisation.
L'entrepreneur doit déposer une demande **en double exemplaires** mentionnant :

- Les références de la concession, durée, date, famille emplacement
- Les noms, prénoms, adresses et signatures de l'ensemble des concessionnaires en cas de changement d'aspect de l'installation.
- La nature et le descriptif complet des travaux à réaliser.

AUTORISATION OU REFUS

Si l'autorisation est refusée :

Elle fait retour au demandeur avec mention du motif

Si l'autorisation est accordée :

Il convient alors de prendre contact avec les services techniques dans les 15 jours qui suivent le dépôt de la demande afin d'être informé de la possibilité de commencer les travaux.

Le jour du début des travaux, l'intervenant doit se présenter aux services techniques auprès du responsable afin de récupérer l'autorisation.

Contact :

Services Techniques

04.66.89.95.01

Commune de Saint-Nazaire
30200 - Gard

DEMANDE D'AUTORISATION D'EFFECTUER DES TRAVAUX DANS LE CIMETIERE

(à déposer minimum 15 jours avant le début des travaux)

Monsieur le Maire,
je soussigné (e) …….

Domicilié (e)……..

……

□ Propriétaire

□ Ayant-droit

□ Autre

Déclare mandater la société ……

Pour effectuer les travaux suivants :

…….

…….

…….

…….

Par la présente, je m'engage à assurer, le temps des travaux, y compris préparation et rangement du chantier, toutes les mesures de sécurité, de protection et de signalisation prévues par la réglementation. Ces mesures s'exercent tant à l'égard du personnel de l'entreprise qu'à celui des personnes extérieures. Je garantis l'administration municipale contre tout dégât éventuel causé aux concessions adjacentes à l'occasion de ladite intervention.

Emplacement de la concession

Cimetière n° 1 □ 2 □ 3 □ Allée……..concession n°……
Columbarium Module n°…… Côté …….. en haut □ Bas □

DECISION DU MAIRE

□ FAVORABLE
□ DEFAVORABLE

Saint-Nazaire,
Le Maire, Gérald MISSOUR

Cette autorisation ne vaut pas autorisation d'inhumer